



SCI familiale défraiement des km effectués pour travaux

Par Manoulette

Bonjour,

nous possédons une maison en bord de mer en SCI familiale où nous séjournons tour à tour. Chacun participe aux frais d'entretien selon la durée de son séjour.

Certains sociétaires, avec l'accord de l'assemblée générale, ont entrepris des travaux (petites réparations, aménagements) et pour ça acheté du matériel et effectué plusieurs allers-retours depuis leur propre domicile (sans compter le temps passé).

La SCI a remboursé les achats sur facture, mais peut-elle rembourser des frais de transport à ces sociétaires ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

C'est bien sûr possible, mais au plan juridique, le remboursement des frais doit être prévu dans les statuts ou validé par une assemblée générale.

Il est essentiel de justifier ces frais et de rester cohérent avec l'activité de la SCI pour éviter tout redressement fiscal.

Par Manoulette

Merci